

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREDERICTON

LE LUNDI 26 JUILLET 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Fredericton, tenue le lundi 26 juillet 2010 à 19 h 31 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

PRÉSENCES

Présences

Conseil :

Monsieur le maire Brad Woodside, les conseillers Bruce Grandy, Stephen Chase, Jordan Graham, Steven Hicks, David Kelly, Stephen Kelly, Scott McConaghy, Eric Megarity, Tony Whalen et Mike O'Brien.

Personnel :

Brenda L. Knight, secrétaire municipale
Paul Stapleton, administrateur municipal
Barry MacKnight, chef de police
Leanne Fitch, chef de police adjoint
Wayne Tallon, directeur des services communautaires
Murray Jamer, directeur – Ingénierie et travaux publics
Frank Flanagan, directeur – Services d'aménagement
Tina Tapley, directrice des finances/trésorière municipale par intérim
Alex Forbes, directeur adjoint – Services d'aménagement
Maurice Gallant, directeur adjoint aux Services communautaires et agent d'information en chef
Michelle Brzak, avocate municipale
Sean Lee, gestionnaire des Services d'ingénierie
Wayne Knorr, gestionnaire, communications générales

Sont absents :

Dan Keenan, maire adjoint
Marilyn Kerton, conseillère municipale

MOTION D'AJOUT À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL : « SIGNIFICATION D'UN AVIS DE REQUÊTE D'ANNULATION »

Motion d'ajout à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal : « Signification d'un avis de requête d'annulation ».

Proposé par le conseiller Bruce Grandy, appuyé par le conseiller David Kelly QUE soit ajouté, en tant que point 4.D.i) à l'ordre du jour de la séance ordinaire du 26 juillet 2010 du conseil municipal, la motion « Signification d'un avis de requête d'annulation » relativement à la décision du conseil du 14 juin concernant la « Proposition de vente d'une servitude, terrain municipal de la rue River ». ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE les procès-verbaux des réunions du conseil municipal du mardi 25 mai et du lundi 14 juin 2010, soient approuvés comme présentés. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Approbation des procès-verbaux

PRIÈRE

Le révérend Mark Archibald dit la prière.

Prière

RAPPORT ANNUEL 2009 DU COMITÉ DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

Barbara Landry, présidente du Comité de sauvegarde du patrimoine, présente un aperçu du rapport annuel 2009 du comité, abordant les points suivants :

Rapport annuel 2009 du Comité de sauvegarde du patrimoine

- Adhésion
- Mandat
- Administration de l'Arrêté concernant la sauvegarde du patrimoine
- Législation provinciale sur le patrimoine
- Commentaires et appuis ayant trait à la sauvegarde du patrimoine

M^{me} Landry remercie tout particulièrement Juan Estepa, gestionnaire des affaires patrimoniales et culturelles, ainsi que les membres du Comité.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le conseil soit saisi du rapport annuel 2009 du Comité de sauvegarde du patrimoine.

À ce sujet, le conseiller Stephen Chase remercie les membres du comité pour leur passion et leur excellent travail quant à la sauvegarde du patrimoine de la ville.

La motion initiale est mise au vote et est déclarée ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Monsieur le maire remercie M^{me} Landry et les membres du comité pour le travail qu'ils accomplissent avec persévérance.

FESTIVAL HARVEST JAZZ & BLUES

Réception d'une demande d'approbation de M. Brad Wasson, président du Festival Harvest Jazz & Blues 2010, visant la tenue de la 20^e édition annuelle du festival.

Festival Harvest Jazz & Blues

M. Wasson remercie le conseil de son appui constant, et présente un aperçu des activités prévues.

Monsieur le maire félicite les milliers de bénévoles pour leur excellent travail et souhaite que le festival connaisse encore un grand succès.

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Bruce Grandy, QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée au festival Harvest Jazz and Blues la permission de tenir la 20^e édition du festival, du mardi 14 septembre au dimanche 19 septembre 2010, sous réserve du respect des les recommandations du personnel;

QUE soit accordée au festival Harvest Jazz and Blues une exemption du respect des dispositions de l'article 1 de l'arrêté n° S-13, Arrêté concernant les nuisances sonores, pour les activités se tenant dans le cadre du festival Harvest Jazz and Blues, du mardi 14 septembre au dimanche 19 septembre 2010 inclusivement, selon les heures et lieux mentionnés ci-dessous.

Tente Mojo, place des Officiers :

- Mercredi jusqu'à 22 h
- Jeudi jusqu'à 12 h 30 (minuit et demi)
- Vendredi, pour le déjeuner de CBC, de 6 h à 9 h du matin
- Vendredi jusqu'à 1 h du matin
- Samedi jusqu'à 1 h du matin

Tente Blues, stationnement de l'hôtel de ville :

- Mercredi jusqu'à minuit
- Jeudi jusqu'à 12 h 30 (minuit et demi)
- Vendredi jusqu'à 2 h du matin
- Samedi jusqu'à 2 h du matin

Tente des casernes, casernes des soldats :

- Jeudi jusqu'à 12 h 30 (minuit et demi)
- Vendredi jusqu'à 12 h 30 (minuit et demi)
- Samedi jusqu'à 12 h 30 (minuit et demi)

Hoodoo House, voisin de Brewbakers :

- Jeudi jusqu'à 2 h du matin
- Vendredi jusqu'à 2 h du matin
- Samedi jusqu'à 2 h du matin

Scène devant l'ancien bureau de poste (527, rue Queen) :

- **Jeudi jusqu'à 22 h**
- **Vendredi jusqu'à 21 h 30**
- **Samedi jusqu'à 21 h 30**

Scène de The Tannery (rue King) :

- **Jeudi jusqu'à 22 h**
- **Vendredi jusqu'à 21 h 30**
- **Samedi jusqu'à 21 h 30**

Scène extérieure de Kings Place (angle King et York) :

- **Mercredi de 11 h 30 à 13 h 15**
- **Jeudi de 11 h 30 à 13 h 30**
- **Vendredi de 11 h 30 à 13 h 30**

Scène de la place des Officiers :

- **Vendredi de 13 h 30 à 17 h 30**
- **Samedi de 11 h à 17 h**
- **Dimanche de 13 h à 16 h 15**

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que l'avocate municipale soit autorisée à rédiger un arrêté adéquat pour mettre en vigueur l'interruption de circulation et la fermeture temporaires de la rue Queen entre les rues Regent et York; la voie menant au virage en direction ouest de la Pointe-Sainte-Anne jusqu'à la rue Queen; la rue Carleton, de la rue King au stationnement de la bibliothèque publique de Fredericton dans le stationnement Campbell (allée Campbell), ainsi que l'allée Wilmot, de 18 h 30 à 1 h 30 du matin, du jeudi 16 au samedi 18 septembre 2010, inclusivement;

IL EST DE PLUS RÉSOLU que soient respectées les dispositions du paragraphe 187(6) de la *Loi sur les municipalités* régissant la procédure d'avis public et que le conseil examine les oppositions au projet d'arrêté à sa réunion ordinaire du lundi 9 août 2010 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

À ce sujet, le conseiller Jordan Graham se dit très impressionné de l'engagement du Festival à tenir un événement « vert », aussi respectueux de l'environnement.

Le conseiller Bruce Grandy souligne en outre le succès du petit déjeuner, activité tenue tôt le matin pour soutenir les programmes de musique locaux.

La motion initiale est mise au vote et est déclarée ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AUDIENCE PUBLIQUE – REZONAGE, LOTISSEMENT ET PROPOSITION D'ODONYME – 195, PROMENADE BROOKSIDE (DRC DEVELOPMENTS LTD.)

Audience publique –
Rezoning, lotissement et
proposition d'odonyme –
195, promenade Brookside
(DRC Developments Ltd.)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis au projet d'arrêté visant à modifier le zonage du terrain sis au 195, promenade Brookside, de zone résidentielle deux (R-2) à résidentielle six (R-6) et résidentielle deux-B (R-2B), de façon à lotir le terrain en vue de créer deux lots de zone R-6, huit de zone R-2 et quatre de zone R-2B, et à faire approuver l'odonyme « *Place Briar Brook* », sous réserve des conditions stipulées.

Daniel Deap s'adresse au conseil

Daniel Deap s'adresse au
conseil

Daniel Deap, représentant des résidents et propriétaires de la cour Rose et de la promenade Brookside, donne une présentation PowerPoint pour exprimer l'opposition du groupe à la construction proposée, en particulier à celle des deux immeubles de 18 appartements. Les préoccupations soulevées sont les suivantes :

- Perte d'intimité
- Les immeubles proposés ne correspondent pas au caractère du quartier existant, de zone R-2
- Aucun rezonage comparable n'a été appliqué ailleurs dans la ville
- La construction proposée est située près de la limite supérieure de la zone R-6
- Les problèmes liés aux zones tampons ne sont pas traités assez en profondeur dans le rapport d'urbanisme
- Le drainage de l'aire de stationnement n'a pas fait l'objet d'un examen adéquat
- Problèmes de déneigement
- Effets néfastes sur la valeur des propriétés
- Dommages potentiels aux arbres et aux systèmes racinaires
- Augmentation du bruit

Le conseiller Jordan Graham demande quelle est approximativement la distance entre l'allée d'arbres actuelle et l'arrière des maisons situées aux numéros 25 à 31, cour Rose. Elle est estimée à environ 25 m.

Robert Colter, requérant, s'adresse au conseil

Robert Colter, demandeur,
s'adresse au conseil

Robert Colter, requérant, donne une présentation PowerPoint décrivant en détail sa proposition d'aménagement, y compris les points préoccupants suivants :

- Rencontres avec le personnel municipal et les résidents du quartier
- Préoccupations soulevées par le personnel municipal et les résidents
- Manières de régler les problèmes liés aux préoccupations
- Préservation d'une zone tampon naturelle
- Hauteur des bâtiments
- Combinaison des zones R-2 et R-6
- Problèmes de circulation

Le conseiller Bruce Grandy se dit préoccupé de la possibilité de problèmes de drainage, et demande de quelle manière le plan de gestion des eaux sera conçu, afin de veiller à ce que le déneigement ne cause pas de problèmes en ce sens.

Sean Lee, gestionnaire des Services d'ingénierie, fait savoir que les promoteurs doivent faire appel à un ingénieur pour produire le plan de gestion des eaux, toutefois, comme ces plans sont coûteux, ils ne sont pas tenus de le faire avant d'avoir obtenu l'approbation du conseil municipal.

Le conseiller Grandy demande si M. Colter a considéré d'autres emplacements pour les deux immeubles de 18 appartements; M. Colter précise qu'il a envisagé différentes possibilités; mais la proposition à l'étude satisfait à toutes les exigences du personnel municipal, ce qui n'est pas le cas pour les autres.

Le conseiller Stephen Kelly ajoute que, bien que M. Colter ait rencontré les résidents du secteur, l'assistance à la réunion semble démontrer clairement que certains résidents ne sont pas vraiment satisfaits. M. Colter répond que les principales préoccupations des résidents du secteur concernent les zones tampons et les rumeurs d'habitations à loyer modique, les oppositions n'ont fait surface qu'après l'ajout d'un bâtiment supplémentaire au plan.

Le conseiller Stephen Kelly demande aux deux présentateurs si un autre zonage pourrait suffire; mais ils restent sur leur position.

Le conseiller Mike O'Brien se dit impressionné que M. Colter ait pris l'initiative de consulter le département de foresterie de l'UNB, et demande s'il serait prêt à consulter des experts afin de protéger l'allée d'arbres existante. M. Colter répond que la sauvegarde de l'allée d'arbres était une de ses principales préoccupations.

La secrétaire municipale dit avoir reçu une pétition où figurent 35 signatures d'objections, au bureau de l'administrateur municipal.

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.703

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE l'arrêté n° Z-2.703, un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu par titre en premier lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Première lecture de l'arrêté n° Z-2.703

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE l'arrêté n° Z-2.703 visant à modifier l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu par titre en deuxième lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-2.703

❖ *L'examen du lotissement proposé aura lieu après la troisième lecture par titre du projet d'arrêté.*

AUDIENCE PUBLIQUE – MODIFICATION DE ZONAGE – 567, ALLÉE WATERLOO (CLAUDIA MORALES ET ELSY HERNANDEZ)

Audience publique –
Modification de zonage –
567, allée Waterloo (Claudia Morales & Elsy Hernandez)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté de zonage (Z-2), selon la zone résidentielle trois (R-3), afin de permettre l'exploitation d'une garderie commerciale au 567, allée Waterloo.

Peter Papoulidis s'adresse au conseil

Peter Papoulidis s'adresse au conseil

Peter Papoulidis, résident du 533, allée Waterloo, s'adresse au conseil pour s'opposer à la modification de zonage proposée. La densité de la circulation, l'accessibilité, le peu d'espaces de stationnement sont les principales préoccupations des résidents du secteur.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.706

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE l'arrêté n° Z-2.706, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE l'arrêté n° Z-2.706, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en deuxième lieu par titre.

À ce sujet, le conseiller Bruce Grandy demande que les Services d'aménagement produisent, avant la troisième lecture, un rapport précisant les raisons pour lesquelles une demande similaire avait été approuvée antérieurement sur le chemin Lincoln.

La motion initiale mise au vote et déclarée ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUDIENCE PUBLIQUE – MODIFICATION DE ZONAGE – 14, RUE COCHRANE (ANN SHANNON-MAUBERT)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté de zonage n° Z-2, zone résidentielle deux (R-2), afin de permettre l'exploitation d'une entreprise résidentielle de consultation psychologique au 14, rue Cochrane, sous réserve des conditions.

Floyd Turnbull s'adresse au conseil

M. Turnbull, résident du 18, rue Cochrane, s'oppose à la modification de zonage proposée, principalement pour des raisons d'intimité et de sécurité.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Le conseiller Steven Hicks demande à Ann Shannon-Maubert, requérante, depuis combien de temps elle exploite une entreprise à la maison; M^{me} Shannon-Maubert répond qu'elle ne savait pas que cette pratique exigeait l'approbation du conseil municipal.

Première lecture de l'arrêté n° Z-2.706

Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-2.706

Audience publique –
Modification de zonage –
14, rue Cochrane (Ann
Shannon-Maubert)

Floyd Turnbull s'adresse au conseil

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.707

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE l'arrêté n° Z-2.707, un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu par titre en premier lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE l'arrêté n° Z-2.707 visant à modifier l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu par titre en deuxième lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Première lecture de l'arrêté n° Z-2.707

Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-2.707

AUDIENCE PUBLIQUE – MODIFICATION DE ZONAGE – 732, RUE CHARLOTTE (SWEET BELGIAN DESIRE)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à modifier les conditions afin de permettre l'exploitation d'un restaurant rattaché à l'actuel Charlotte Street Arts Centre situé au 732, rue Charlotte, sous réserve des conditions stipulées.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Audience publique –
Modification de zonage –
732, rue Charlotte (Sweet
Belgian Desire)

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.709

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE l'arrêté n° Z-2.709, visant à modifier l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Tony Whalen, QUE l'arrêté n° Z-2.709, visant à modifier l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Première lecture de l'arrêté n° Z-2.709

Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-2.709

AUDIENCE PUBLIQUE – REZONAGE – 48, BOULEVARD BROWN (PRS ENTERPRISES LTD.)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis au projet d'arrêté visant à modifier le zonage du terrain sis au 48, boul. Brown de zone résidentielle quatre (R-4) à résidentielle six (R-6), afin de permettre la construction de douze (12) habitations en rangée, sous réserve des conditions stipulées.

Audience publique –
Rezonage – 48, boulevard
Brown (PRS Enterprises
Ltd.)

La secrétaire municipale déclare qu'une lettre d'opposition a été reçue au bureau de l'administrateur municipal.

Amelia Rodriguez, gestionnaire, PRS Enterprises Ltd., s'adresse au conseil

Amelia Rodriguez,
gestionnaire, PRS
Enterprises Ltd., s'adresse
au conseil

M^{me} Rodriguez précise que PRS Enterprises Ltd. possède quatre lots sur le boul. Brown, aux numéros 36, 40, 44 et 48; le n° 36 est celui d'un bâtiment de 8 copropriétés; le 40 est un multiplex de 29 unités et le 44, de 12 unités. L'autre parcelle de terrain, au 48, boul. Brown, est actuellement zonée R-4, zone qui permettrait un bâtiment de 24 unités; cependant, l'entreprise préfère plutôt construire un ensemble d'habitations en rangée de 12 unités.

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.711

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Bruce Grandy, QUE l'arrêté n° Z-2.711, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Première lecture de l'arrêté
n° Z-2.711

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Bruce Grandy, QUE l'arrêté n° Z-2.711, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Deuxième lecture de l'arrêté
n° Z-2.711

MOTION D'AVIS DE REQUÊTE POUR ABROGATION (PROPOSITION DE VENTE D'UNE SERVITUDE SUR UN TERRAIN MUNICIPAL DE LA RUE RIVER) – CONSEILLER BRUCE GRANDY

Motion d'avis de requête
pour abrogation (proposition
de vente d'une servitude sur
un terrain municipal de la
rue River) – conseiller Bruce
Grandy

« Je souhaite présenter une motion d'avis de requête pour abrogation selon laquelle je proposerai, à la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 9 août 2010, une motion visant à abroger la « proposition de vente de la servitude sur le terrain municipal sis dans la rue River (quartier 5), notée au procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 juin 2010, à la page 8. »

FÊTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK/JOURNÉE DES FORCES ARMÉES 2010

Fête du Nouveau-Brunswick/Journée des Forces armées 2010

Réception d'une demande d'approbation de John Powell visant la tenue de la Fête du Nouveau-Brunswick/journée des Forces armées 2010, le lundi 2 août 2010.

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit approuvée la tenue de la Fête du Nouveau-Brunswick/journée des Forces armées 2010, sur le terrain de la Résidence du gouverneur, où seront proposées une exposition militaire statique et des promenades en VBL (un seul véhicule) sur l'espace de stationnement, le lundi 2 août 2010 seulement, sous réserve du respect des recommandations du personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COURSE BEAT BEETHOVEN

Course Beat Beethoven

Réception d'une demande d'approbation de Linda Sprague, au nom de Symphonie Nouveau-Brunswick, visant la tenue de la « Course Beat Beethoven », le 14 août 2010.

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée à Symphonie Nouveau-Brunswick la permission de tenir la « Course Beat Beethoven », le samedi 14 août 2010, sur le trajet proposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONFIRMATION D'ARRÊTÉS

Confirmation d'arrêtés

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme, qui réaffirme sa position relativement aux arrêtés suivants :

1. Arrêtés n°Z-1.13 et n°Z-2.700 – Ville de Fredericton/Dora Construction – (634-644, rue Queen)
2. Arrêté n°Z-2.703 – DRC Developments Ltd. – (195, promenade Brookside)

3. Arrêté n° Z-2.706 – Morales et Hernandez – (567, allée Waterloo)
4. Arrêté n° Z-2.707 – Ann Shannon-Maubert – (14, rue Cochrane)
5. Arrêté n° Z-2.708 – Fredericton Residential Youth Services – (221, rue George)
6. Arrêté n° Z-2.709 – Sweet Belgian Desire – (732, rue Charlotte)
7. Arrêté n° Z-2.710 – Nicole Smith – (178, chemin Lincoln)
8. Arrêté n° Z-2.711 – PRS Enterprises Ltd. – (48, boulevard Brown)

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Eric Megarity, QUE le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DE ZONAGE – 1215, CHEMIN HANWELL (FREDERICTON IMPORT AUTO SPECIALISTS)

Modification de zonage – 1215, chemin Hanwell (Fredericton Import Auto Specialists)

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme, daté du 22 juillet 2010, concernant une demande de Fredericton Import Auto Specialists Inc., en vue de modifier la zone route commerciale (H.C.) afin de permettre l'exploitation d'un atelier de réparation automobile au 1215, chemin Hanwell, ainsi que des conditions recommandées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution

Résolution

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE ATTENDU QUE pendant la séance du 26 juillet 2010, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant de modifier la disposition relative à la zone commerciale routière (H.C.) prévue à l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton afin de permettre l'exploitation d'un garage sur la propriété située au 1215, chemin Hanwell, comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des conditions stipulées;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur

l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la Loi sur l'urbanisme régissant la procédure d'avis public; que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 23 août 2010 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 1**.

MODIFICATION DE ZONAGE – 389, RUE ST MARYS (B&E VENTURES LIMITED)

Modification de zonage –
389, rue St Marys (B&E
Ventures Limited)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de B&E Ventures Limited en vue de modifier l'arrêté de zonage, selon la zone route commerciale (H.C.), afin de permettre la vente d'équipement, la location et l'entretien, ainsi que l'exploitation d'une entreprise de service au volant grâce à une dérogation d'usage conditionnelle, sous réserve des conditions adoptées par ledit comité à sa réunion du 21 juillet 2010.

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme, daté du 22 juillet 2010, concernant une demande de B & E Ventures Ltd., visant à modifier la zone route commerciale (H.C.) afin de permettre la vente, la location, l'entretien et la réparation de motoneiges, de véhicules tout terrain et d'autres véhicules à moteur de dimensions semblables autre que des véhicules automobiles sur la propriété située au 389, rue St. Mary's, ainsi que des conditions recommandées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution

Résolution

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Mike O'Brien que ATTENDU QUE, à sa séance du 26 juillet 2010, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant de modifier la disposition relative à la zone commerciale routière (H.C.) prévue à l'arrêté n° Z-2 sur le zonage de The City of Fredericton afin de permettre la vente, la location, l'entretien et la réparation de véhicules sur la propriété située au 389, rue St. Mary's, comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des conditions stipulées.

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis au public; et que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 23 août 2010 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 2**.

MODIFICATIONS DES CONDITIONS – 2, ALLÉE GOLF GREENS (TC LAND HOLDINGS INC.)

Modifications des conditions – 2, allée Golf Greens (TC Land Holdings Inc.)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de TC Land Holdings Inc. visant à modifier les conditions d'une approbation de zonage antérieure, afin de permettre un autre aménagement et une autre conception architecturale extérieure pour l'ensemble de 36 habitations en rangée superposées au 2, allée Golf Greens, sous réserve des conditions adoptées par ledit comité à sa réunion du 21 juillet 2010.

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme daté du 22 juillet 2010, concernant une demande de TC Land Holdings Inc. visant à modifier les conditions de façon à permettre d'établir un autre plan extérieur d'implantation de bâtiment, pour 36 unités de maisons en rangée superposées au 2, allée Golf Greens, ainsi que des conditions recommandées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Le conseiller Scott McConaghy est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

Résolution

Résolution

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Stephen Kelly que, ATTENDU QUE pendant la séance du 26 juillet 2010, le conseil a reçu un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant que les conditions énoncées à l'annexe « A » ci-jointe et se rapportant à l'arrêté n° Z-2.547 adopté par le conseil pendant sa séance du 23 février 2009, et s'appliquant au terrain sis au 785, chemin Hanwell (maintenant 2, allée Golf Greens), soient abrogées et

remplacées par les conditions énoncées à l'annexe « B » ci-jointe et faisant partie de la présente résolution, en vue de permettre une autre disposition et conception de l'extérieur du bâtiment (élévation);

QUE le paragraphe 39(3) de la *Loi sur l'urbanisme* exige qu'un avis public soit donné relativement à la modification prévue des conditions stipulées, en application de l'article 39 de la *Loi*;

IL EST RÉSOLU qu'un avis public relatif au projet de modification des conditions soit donné conformément à l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* et que l'examen des objections ou des appuis au projet de modification des conditions ait lieu à la réunion ordinaire du conseil, qui se tiendra le lundi 23 août 2010 à 19 h 30 dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les annexes « A » et « B » sont jointes aux présentes comme **Appendice 3**.

(Le conseiller Scott McConaghy est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

RÉAPPROBATION DE LOTISSEMENT – PROMENADE BROOKSIDE, PHASE II (NORTHRUP HOLDINGS LTD.)

Réapprobation de lotissement – promenade Brookside, Phase II (Northrup Holdings Ltd.)

À sa réunion du 21 juillet 2010, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de Northrup Holdings en vue de lotir un terrain sis en retrait de la promenade Brookside.

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE le 8 % des terres publiques, en ce qui a trait à la demande de Northrup Holdings, visant à créer 29 parcelles résidentielles constructibles, à être situées en retrait de la promenade Brookside, soit pris sous forme de terrain ou d'argent comptant, ou des deux manières.

Il est en outre recommandé de nommer « rue GlenNorth » et « rue HollyNorth » les voies à être construites dans le cadre de l'aménagement du terrain sis près de la promenade Brookside.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉAPPROBATION DE LOTISSEMENT – 809, PROMENADE BISHOP (CITY OF FREDERICTON)

À sa réunion du 21 juillet 2010, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel, visant une demande de la Ville de Fredericton.

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE soit approuvée la demande de lotissement présentée par la Ville de Fredericton, en vue d'ajouter du terrain au droit de passage public pour une future rue qui sera située au 809, promenade Bishop.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Le conseiller Steven Hicks est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

RÉAPPROBATION DE LOTISSEMENT ET ASSENTIMENT DU CONSEIL – PROLONGEMENT DE LA PROMENADE VALCOUR (OAKRIDGE MANUFACTURING LTD.)

À sa réunion du 21 juillet 2010, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande présentée par Oakridge Manufacturing.

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE soit approuvée la demande de lotissement d'Oakridge Manufacturing visant à créer deux (2) R-5 parcelles constructibles et à ajouter du terrain au droit de passage public pour le prolongement de la promenade Valcour;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le plan provisoire de lotissement produit par Trainor Surveys (1974) LTD., intitulé « Subdivision Plan, Oak Ridge Manufacturing Inc. and the City of Fredericton, Subdivision 2010-1 Creating Lot 10-212 and Lot 10-213 from NID 75429324, Valcour Drive Extension, and Parcel "V" from Valcour Drive », promenade Valcour, à Fredericton, comté d'York, au Nouveau-Brunswick, reçoive l'assentiment du conseil, conformément au paragraphe 56(2) de la *Loi sur l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Le conseiller Steven Hicks est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

Réapprobation de lotissement – 809, promenade Bishop (City of Fredericton)

Réapprobation de lotissement Assentiment du conseil – Prolongement de la promenade Valcour (Oakridge Manufacturing Ltd.)

LOTISSEMENT – 937, PROMENADE CLEMENTS (CORNERSTONE SURVEYS)Lotissement – 937,
promenade Clements
(Cornerstone Surveys)

À sa réunion du 21 juillet 2010, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de Cornerstone Surveys.

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le 8 % des terres publiques, en ce qui a trait à la demande de lotissement présentée par Cornerstone Surveys, visant à créer (2) parcelles résidentielles constructibles au 937, promenade Clements, soit pris en argent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Le conseiller Steven Hicks est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

LOTISSEMENT ET ASSENTIMENT DU CONSEIL – 649, RUE QUEEN (CITY OF FREDERICTON)Lotissement et assentiment
du conseil – 649, rue Queen
(City of Fredericton)

À sa réunion du 16 juin 2010, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de la Ville de Fredericton.

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE la demande de lotissement de la Ville de Fredericton, en vue d'ajouter une partie du terrain sis au 649, rue Queen au droit de passage public soit approuvée, comme le montre le plan III joint au rapport d'urbanisme 90/10;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le plan final de lotissement produit par Trainor Surveys (1974) Ltd., intitulé « Subdivision Plan, Her Majesty The Queen in right of the Province of New Brunswick Subdivision, Creating lands for widening Queen Street » à partir du NID 0147886 (649, rue Queen), à Fredericton, comté d'York, au Nouveau-Brunswick, reçoive l'assentiment du conseil, conformément au paragraphe 56(2) de la *Loi sur l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**LOTISSEMENT – 28, ALLÉE DUNCAN (GARDINER REALTY)**Lotissement – 28, allée
Duncan (Gardiner Realty)

À sa réunion du 21 juillet 2010, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de Gardiner Realty, au nom de Peter et Sharon Pinsler.

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Jordan Graham que le 8 % des terres publiques, en ce qui a trait à une demande de lotissement de Gardiner Realty, au nom de Peter et Sharon Pinsler, en vue de créer une (1) parcelle résidentielle constructible sur le terrain sis au 28, allée Duncan, soit pris en argent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LOTISSEMENT – 470, CHEMIN MCLEOD HILL (CITY OF FREDERICTON)

Lotissement – 470, chemin McLeod Hill (City of Fredericton)

À sa réunion du 16 juin 2010, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande présentée par la Ville de Fredericton.

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE la demande de lotissement de la Ville de Fredericton, en vue d'ajouter une partie du terrain sis au 470, chemin McLeod Hill au droit de passage public, soit approuvée, comme le montre le plan III.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORTS DU COMITÉ PLÉNIER

Rapports du comité plénier

Les rapports du comité plénier suivants sont présentés :

DEMANDE D'OCTROI DU DROIT DE CITÉ – CORPS DE CADETS DE LA MARINE ROYALE DU CANADA FREDERICTON

Demande d'octroi du droit de cité – Corps de cadets de la Marine royale du Canada Fredericton

Proposé par le conseiller Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton approuve une demande du Corps de cadets de la Marine royale du Canada Fredericton en vue de tenir une cérémonie sur le droit de cité le dimanche 26 septembre 2010, de 15 h à 17 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

OFFRE DE FINANCEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL – CENTRE RÉCRÉATIF GRANT•HARVEY

Offre de financement de la Société de développement régional – Centre récréatif Grant•Harvey

Proposé par le conseiller Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte la lettre d'offre, datée du 27 mai 2010, du président de la SDR concernant une offre de financement de 2 500 000 \$ pour le complexe Grant•Harvey, **ET QUE** le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à signer la lettre d'offre ainsi que les autres documents nécessaires pour donner suite à cette directive.

À ce sujet, les conseillers Stephen Chase et Scott McConaghy soulignent la bonne volonté du gouvernement provincial dans son initiative de soutien pour le complexe. Ils remercient en outre le personnel municipal de son dévouement à mener la construction à sa réalisation.

La motion initiale est mise au vote et est déclarée ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DEMANDE DE PROPOSITIONS P10-07, UNE CHARGEUSE NEUVE SUR PNEUS AVEC CHASSE-NEIGE ET LAME BIAISE, MODÈLE 2010

Demande de propositions P10-07 – contrat adjugé à Atlantic Tractors and Equipment Ltd.

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le contrat découlant de la demande de propositions P10-07, une (1) excavatrice à roues hydrauliques 2010 neuve, soit adjugé à *Atlantic Tractors and Equipment Ltd.*, soumissionnaire moins-disant, répondant aux spécifications et ayant obtenu la meilleure note, avec option réglage de suspension automatique et garantie prolongée, pour le service – Ingénierie et travaux publics, division de la voirie, au prix total soumissionné de 235 292,13 \$, TVH comprise

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROLONGATION DE L'APPEL D'OFFRES T06-63, DÉNEIGEMENT ET ÉPANDAGE DE SEL ET DE SABLE, NASHWAAKSIS MIDDLE SCHOOL

Prolongation de contrat – appel d'offres T06-63 – avec M. E. Wilson Contracting Ltd.

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise la prolongation du contrat découlant de l'appel d'offres T06-63, déneigement et épandage de sel et de sable, Nashwaaksis Middle School, à M. E. Wilson Contracting Ltd., au prix soumissionné de 14 558,49 \$, TVH comprise, pour une (1) année, du 15 octobre 2010 au 15 mai 2011, ET le maire et la secrétaire à signer les documents nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉSIGNATIONS – RÉPERTOIRE LOCAL DES LIEUX PATRIMONIAUX

Désignations – Répertoire local des lieux patrimoniaux

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que les propriétés suivantes soient inscrites au répertoire local des lieux patrimoniaux :

1. 6, rue Downing
2. 8, rue Downing
3. 14, rue Downing
4. 42, rue Bridge
5. 185, rue Canada
6. 190, rue Canada

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ASSENTIMENT DU CONSEIL – 470, CHEMIN MCLEOD HILL

Assentiment du conseil – 470, ch. McLeod Hill

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le plan final de lotissement produit par Trainor Surveys (1974) Ltd. intitulé « Subdivision Plan, Northrup Holdings Ltd. Subdivision 2010-1 creating a portion of McLeod Hill Road (Public) from PID 75464529 and consolidating with McLeod Hill Road », chemin McLeod Hill, à Fredericton, comté

d'York, au Nouveau-Brunswick, reçoive l'assentiment du conseil, conformément au paragraphe 56(2) de la *Loi sur l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AUDIENCE PUBLIQUE – MODIFICATION DE ZONAGE – 221, RUE GEORGE (FREDERICTON RESIDENTIAL YOUTH SERVICES)

Audience publique –
Modification de zonage –
221, rue George (Fredericton
Residential Youth Services)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté de zonage (Z-2), selon la zone d'habitation quatre (TP-4) de façon à permettre l'établissement d'un foyer de groupe dans le duplex situé au 221, rue George, sous réserve des conditions.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.708

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE l'arrêté n° Z-2.708, un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu par titre en premier lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Première lecture de l'arrêté
n° Z-2.708

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE l'arrêté n° Z-2.708 visant à modifier l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu par titre en deuxième lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Deuxième lecture de l'arrêté
n° Z-2.708

AUDIENCE PUBLIQUE – MODIFICATION DE ZONAGE – 178, CHEMIN LINCOLN (NICOLE SMITH)

Audience publique –
Modification de zonage –
178, chemin Lincoln (Nicole
Smith)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté de zonage (Z-2), selon la zone résidentielle deux (R-2), en vue de permettre l'exploitation d'une entreprise d'esthétique d'un seul employé au 178, chemin Lincoln, sous réserve des conditions.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.710

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Scott McConaghy, QUE l'arrêté n° Z-2.710, visant à modifier l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Première lecture de l'arrêté
n° Z-2.710

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Scott McConaghy, QUE l'arrêté n° Z-2.710, visant à modifier l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-2.710

AUDIENCE PUBLIQUE – MODIFICATION DES CONDITIONS – 184, RUE MAIN (MAIN STREET AUTO GLASS)

Audience publique –
Modification des conditions
– 184, rue Main (Main Street Auto Glass)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à modifier les conditions a) et b) de l'arrêté n° Z-2.516, en vue de permettre la vente de tout au plus trois remorques sur le terrain sis au 184, rue Main, sous réserve des conditions.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Résolution

Résolution

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE, ATTENDU QUE pendant la séance du 28 juin 2010, le conseil a adopté une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme afin que les conditions énoncées à l'annexe « A », se rapportant à l'arrêté n° Z-2.516, qui ont été adoptées par le conseil au cours de la séance du 12 juin 2006 et qui s'appliquent au terrain sis au 184, rue Main, soient abrogées et remplacées par les conditions énoncées à l'annexe « B » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, en vue de permettre la vente de roulottes;

QUE les exigences du paragraphe 39(3) et de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* ont été satisfaites relativement à la modification des conditions;

IL EST RÉSOLU, par les présentes, que le conseil adopte la modification proposée des conditions s'appliquant au terrain sis au 184, rue Main, conformément aux paragraphes ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les annexes « A » et « B » sont jointes aux présentes comme **Appendice 4.**

Vu leur absence à la séance du conseil tenue le 12 juillet 2010, lorsque les objections ont été entendues, les conseillers Stephen Chase et Jordan Graham s'excusent et quittent la salle à 21 h 35.

MODIFICATION DU PLAN MUNICIPAL ET DE ZONAGE – 634-644, RUE QUEEN (DORA CONSTRUCTION/CITY OF FREDERICTON)

Adoption des conditions

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE, conformément à l'article 39 de la *Loi sur l'urbanisme*, les conditions suivantes soient adoptées à l'égard d'une modification au Plan municipal (Z-1) et à l'arrêté n° (Z-2), afin de permettre la construction d'un hôtel de 36 m de hauteur, comptant 126 chambres, sur le terrain sis aux 634-644, rue Queen, comme décrit dans les projets d'arrêtés n° Z-1.13 et Z-2.700 :

- a) Aménager le site conformément au plan III joint au rapport d'urbanisme 39/10 à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- b) Limiter la hauteur du bâtiment à 36 mètres.
- c) Concevoir l'hôtel de manière essentiellement conforme aux plans IV, V et VI joints au rapport d'urbanisme 39/10 et à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- d) Obtenir les permis provinciaux de réglementation sur l'environnement avant la délivrance du permis de construire.
- e) Fournir l'accès, la viabilisation, le nivellement du lot et la gestion des eaux pluviales à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- f) Consentir gratuitement les servitudes nécessaires à la Ville de Fredericton et aux autres fournisseurs de services.
- g) Obtenir des permis pour toutes les enseignes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Troisième lecture de l'arrêté n° Z-1.13

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Bruce Grandy QUE l'arrêté n° Z-1.13, arrêté visant à modifier l'arrêté n° Z-1 relatif à l'adoption d'un plan municipal pour la Ville de Fredericton, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11.1 (1) et (2) de la *Loi sur les municipalités*. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'arrêté n° Z-1.13 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 5**.

Adoption des conditions – Modification du plan municipal et de zonage – 634-644, rue Queen (Dora Construction/City of Fredericton)

Lecture de l'arrêté n° Z-1.13 par numéro d'article

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Bruce Grandy QUE l'arrêté n° Z-1.13, un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté n° Z-1,13 Arrêté relatif à l'adoption d'un plan municipal pour la ville de Fredericton, soit lu par titre en troisième lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Troisième lecture de l'arrêté n° Z-1.13

Troisième lecture de l'arrêté no Z-2.700

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE l'arrêté n° Z-2.700 visant à modifier l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11.1(1) et (2) de la *Loi sur les municipalités*. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Lecture de l'arrêté n° Z-2.700 par numéro d'article

L'arrêté n° Z-2.700 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 6**.

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE l'arrêté n° Z-2.700 visant à modifier l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu par titre en troisième lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.700

Les conseillers Stephen Chase et Jordan Graham regagnent la salle du conseil.

CONSEILLERS EXCUSÉS

Conseillers excusés

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le le maire adjoint Dan Keenan et la conseillère Marilyn Kerton soient excusés et dispensés de la pénalité prévue dans le règlement. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller David Kelly, QUE la séance soit levée. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 21 h 42.

Soumis à l'approbation du conseil municipal par

(Sgd.) Karen Garrett

Karen Garrett
Secrétaire de séance

